



Antananarivo, le 21 décembre 2011

Référence à rappeler : EI / 2011 / 2896
Dossier suivi par : Sébastien VITTE

Le Conseiller Adjoint de Coopération
et d'Action Culturelle à Tananarive
à

Monsieur le Directeur Général des Impôts
Ministère des Finances et du Budget
ANTANANARIVO

Objet : Offre de formation professionnelle 2012-2013 proposée par le Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques relatif à l'offre de formation professionnelle 2012-2013 proposée par le Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat.

En effet, comme les années précédentes, ce ministère accueillera, dans le cadre de la Coopération Internationale, des fonctionnaires étrangers qui pourront suivre les formations dispensées dans les écoles financières.

Outre ces formations à l'Ecole Nationale des Finances Publiques, l'offre permet également de proposer des candidats au Master 2 Administration fiscale se déroulant à l'Université de Paris Dauphine ; s'agissant de cette formation, je vous informe que seuls les dossiers présentant une prise en charge pourront être transmis à l'Université. Le Service de Coopération et d'Action Culturelle n'est malheureusement pas en mesure de proposer de bourse pour cette formation.

Pour ce qui concerne la sélection des candidats au concours d'entrée à l'Ecole Nationale des Finances Publiques (filiale fiscalité) de Clermont-Ferrand, elle s'opère par voie d'examen probatoire qui aura lieu le **25 janvier 2012**.

Epreuves :

- dissertation sur un sujet d'ordre général, relatif aux problèmes politiques, financiers ou sociaux du monde contemporain
- rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques, financières et sociales

Conditions à remplir :

- être âgé de moins de 40 ans
- parler et écrire couramment le français

10 2 JAN. 2012

être fonctionnaire des services financiers et titulaire d'une maîtrise (master) ou travailler depuis 5 années au moins dans ces services

Je tiens à souligner que le nombre prévisionnel d'auditeurs étrangers susceptibles d'être accueillis dans ces écoles, pour l'année 2012-2013, est très restreint et que le nombre maximum de candidats autorisés à concourir à l'examen probatoire est limité à 10 par Etat et par école. Il convient, en conséquence, qu'une présélection rigoureuse des candidatures à l'examen probatoire soit opérée par vos services pour que les candidats présentés aient des chances d'être retenus.

Je vous indiquerai dès que possible le nombre de bourses qui pourra être réservé à d'éventuels lauréats.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir la liste et les dossiers **complets** des candidats à l'examen probatoire retenus par vos services pour le **14 janvier 2012** au plus tard.

Les épreuves se dérouleront à l'Ambassade de France. La présentation d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité) est obligatoire au début de chaque épreuve. Des informations supplémentaires concernant l'organisation des épreuves vous seront transmises ultérieurement.

Je vous prie de bien vouloir diffuser ces informations aux candidats que vous aurez retenus.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.



[Signature]
Véronique de ROHAN CHABOT

- P.J. :
- Courrier de la Direction Générale de la Fonction Publique
 - Offre de la Direction Générale des Finances Publiques
 - Fiches de candidature à une action de formation



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
MISSION DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 12 décembre 2011

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la brochure des formations que la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) vous propose pour l'année 2012.

Cette offre résulte des nouveaux statuts des personnels de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), créée par fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique.

Sous un commandement unique, dans un espace professionnel unifié, le dispositif de formation a également été fusionné avec la création en septembre 2010 de l'École nationale des Finances publiques (ENFIP), nouvel opérateur unique de formation de l'ensemble des personnels.

Votre attention est appelée sur le fait que pour la scolarité 2012/2013 des inspecteurs, l'ENFIP met en place une formation unifiée. Seule la filière cadastre conserve sa spécificité.

A compter de septembre 2012, les inspecteurs stagiaires suivront pendant environ 6 mois un cursus commun aux deux filières, puis au cours des 5 mois suivants, une formation spécifique soit en gestion publique, soit en fiscalité. Les fonctionnaires étrangers admis à suivre la scolarité participeront donc dans les mêmes conditions au cursus commun aux deux filières et devront se prononcer sur la « dominante » fiscalité ou gestion publique dans la fiche d'inscription jointe au dossier.

S'agissant des formations courtes, leur nombre a été réduit. Les séminaires « Contrôle fiscal » et « Recouvrement » ne seront pas proposés cette année pour des raisons liées à la mise en place du cursus de formation unifié. Le séminaire « Gestion comptable et budgétaire » abordera également les référentiels comptables. Quant aux séminaires « Audit interne » et « Formation du personnel des finances publiques », ils s'adresseront indifféremment aux deux filières.

Les formations qui vous sont présentées s'adressent en priorité aux cadres supérieurs des administrations financières étrangères.

Nous vous remercions de veiller à ce que les fiches de candidatures soient remplies avec le plus grand soin. Elles doivent ensuite être impérativement transmises, aux dates limites figurant dans la brochure, au Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France dans votre pays.

Souhaitant que cette offre de formation corresponde à vos attentes, sachez que nous demeurons toujours attentifs à vos suggestions.

*La chef de la mission de
Coopération internationale*
Josiane LANTERI

*Le directeur de l'École nationale
des Finances publiques*
Bernard HOUTER

LA FORMATION DES INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES

A partir du 1er septembre 2012, l'École nationale des Finances publiques proposera une formation unifiée à tous les stagiaires (filières fiscale et gestion publique).

/// LIEU

A l'établissement de Clermont-Ferrand de l'ENFiP pour les stagiaires qui auront choisi la « dominante » fiscalité et à l'établissement de Noisiel pour ceux qui auront choisi la « dominante » gestion publique.

/// MODALITÉS

La formation repose sur :

- ⇒ Une équipe d'enseignants permanents, de vacataires et de conférenciers de haut niveau ;
- ⇒ Des méthodes pédagogiques, alternant enseignements théoriques et pratiques et des outils modernes (informatique, audiovisuel...) ;
- ⇒ Un contrôle régulier d'évaluation des connaissances.
- ⇒ Une évaluation des formations.

/// CONTENU

La formation s'organise en deux phases : la formation « de carrière » et la formation sur « une dominante ».

La phase dite « de carrière » (d'une durée de 6 mois environ) correspond à l'enseignement de fondamentaux en fiscalité et en gestion publique. La formation « sur la dominante » est une phase d'approfondissement (de 5 mois environ) des enseignements soit dans le domaine de la gestion publique soit dans le domaine de la fiscalité, en fonction du choix du stagiaire.

La formation « de carrière » DGFIP

- ⇒ **Un cycle ministériel de formation initiale** 2 semaines
 - l'organisation des Ministères économique et financier
 - la politique économique et financière
 - la gestion des ressources humaines
- ⇒ **Un cycle d'enseignement fiscal, comptable, juridique et managérial ***
 - comptabilité générale 81 h
 - management et communication 30 h
 - organisation et gestion administrative 21 h
 - fiscalité professionnelle 72 h
 - fiscalité personnelle et patrimoniale 30 h
 - action administrative et recouvrement 24 h
 - gestion publique de l'Etat 60 h
 - gestion publique locale 66 h

La formation « dominante » gestion publique *

- gestion publique État 66 h
- gestion publique locale 69 h
- management 25 h
- comptabilité et analyse financière 69 h
- organisation administrative 30 h
- cas pluridisciplinaires gestion publique 63 h
- bilan reformulation synthèse 14 h

* Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent connaître des aménagements par l'ENFiP

La formation « dominante » gestion fiscale *

- fiscalité professionnelle	126 h	51 h
- fiscalité personnelle		
- action administrative	60 h	
- comptabilité	12 h	
- modules pluridisciplinaires à dominante contrôle fiscal	58 h	
- management	15 h	
- bilan reformulation synthèse	14 h	

/// PÉRIODE

La formation se déroulera du 3 septembre 2012 au 31 juillet 2013.

Les stagiaires devront **obligatoirement se présenter le premier jour de la formation**. Les directeurs d'établissement sont autorisés à refuser un stagiaire qui n'a pas satisfait à cette condition.

/// NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES

Environ 25 places pour l'établissement de Noisiel (dominante gestion publique)

Environ 25 places pour l'établissement de Clermont-Ferrand (dominante fiscalité)

/// CONDITIONS A REMPLIR

La formation s'adresse à celles et ceux qui exercent ou exerceront d'importantes responsabilités dans leur administration.

Les candidats doivent être âgés de moins de 40 ans, parler et écrire couramment le français.

Leur sélection s'opère par voie d'examen probatoire. Cet examen est réservé aux fonctionnaires des services financiers titulaires d'un master ou ayant travaillé 5 années dans ces services. L'organisation de cet examen sera assurée, dans le pays d'origine des candidats, par le Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France.

L'examen comporte 2 épreuves :

- une composition sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes politiques, financiers ou sociaux du monde contemporain ;
- la rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques, financières et sociales.

Cet examen se déroulera le **25 janvier 2012** sur convocation du Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France. Les formateurs des écoles financières assureront la correction. Seuls les dossiers des candidats ayant obtenu la moyenne seront examinés par le jury. La liste des candidats admis sera transmise en juin 2012 aux administrations, ainsi qu'aux candidats admis et aux SCAC .

/// FINANCEMENT

Le financement de la scolarité est pris en charge par la Direction générale des Finances publiques. En revanche, les frais de vie sont toujours à la charge des stagiaires. Aussi, pour être admis définitivement à suivre la formation, les candidats doivent **obligatoirement** disposer d'un minimum de ressources personnelles leur permettant de pourvoir complètement aux besoins d'une existence décente compatible avec le bon renom tant de l'État dont ils sont ressortissants que de l'ENFiP dans laquelle ils souhaitent être appelés. Ils doivent également disposer d'une couverture sociale. Dès lors, le seuil des ressources ne saurait être inférieur à un montant mensuel de 1 100 euros.

* Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent connaître des aménagements par l'ENFiP

Dans l'hypothèse où il serait fait appel, pour couvrir les dépenses inhérentes au séjour en France, à des sources de financement externes soit auprès du Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France, soit auprès d'organismes internationaux ou auprès de l'État du ressortissant, les sommes allouées au candidat devront être obligatoirement gérées par un organisme tel que EGIDE ou le C.N.O.U.S. :

- EGIDE : Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux
28 rue de la Grange aux Belles
B.P. 7310
75462 PARIS CEDEX 10 - FRANCE
- C.N.O.U.S. : Centre national des œuvres universitaires et scolaires
6 rue Calvin
75231 PARIS CEDEX 05 – FRANCE

Dès la promulgation des résultats, les financeurs doivent contacter Egide ou le Cnous pour signer une convention dans les meilleurs délais. Les formalités d'entrée sur le territoire français doivent ensuite être engagées très rapidement par les candidats.

FORMALITÉS

Le dossier de candidature doit obligatoirement comprendre la fiche de candidature (formation longue), dûment complétée, deux photos d'identité récentes en couleur, la photocopie certifiée conforme du diplôme indiqué dans la fiche de candidature, une attestation visée par les autorités compétentes (Ambassade de France, organisme international, État du candidat...) précisant le montant des ressources mensuelles allouées au candidat pendant son séjour en France ainsi que l'organisme qui gèrera ces ressources (EGIDE, C.N.O.U.S...), une lettre de motivation du candidat.

Le dossier complet doit être adressé par l'administration dont relève le candidat **avant le 14 janvier 2012** au Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France, qui le transmettra dès réception au service compétent :

Direction générale des Finances publiques
Ecole nationale des Finances publiques
A l'attention de Mme Pascale PEGARD, inspectrice divisionnaire
10 rue du Centre
93464 NOISY-LE-GRAND CEDEX - FRANCE
enfip@dgif.finances.gouv.fr

ATTENTION APPELÉE : les dossiers ne comportant aucune indication sur le mode de financement ne seront pas examinés.

ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
FICHE DE CANDIDATURE A UNE ACTION DE FORMATION LONGUE

ADMINISTRATION DONT RELÈVE LE CANDIDAT- : Gestion publique Fiscale

Dossier à transmettre à l'Ambassade de France
(Service de Coopération et d'Action culturelle) avant le

14 janvier 2012

Cette fiche sera complétée et signée par :

- ▶ le candidat (§1 et 2),
- ▶ le directeur général de l'administration dont relève le candidat (§3 et 4.1),
- ▶ les services de l'Ambassade (§4.2 et 5) ou un autre bailleur de fonds (§4.3)

1 Formation souhaitée (cocher la case utile)

Formation longue filière générale :

Inspecteur des Finances publiques (dominante gestion publique)
Ecole nationale des Finances publiques –Etablissement de Noisiel
3 septembre 2012 au 31 juillet 2013

Inspecteur des Finances publiques (dominante fiscalité).....
École nationale des Finances publiques – Etablissement de Clermont-Ferrand
3 septembre 2012 au 31 juillet 2013

Formation longue filière cadastre :

Inspecteur des finances publiques – (filière cadastre).....
École nationale des Finances publiques – Etablissement de Toulouse
3 septembre 2012 au 31 juillet 2013

Formation longue MASTER 2 « Administration fiscale ».....
Université de Paris-Dauphine
Novembre 2012 à octobre 2013

2 Curriculum vitae

Présentation personnelle

Nom patronymique :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Situation familiale :

Adresse personnelle :

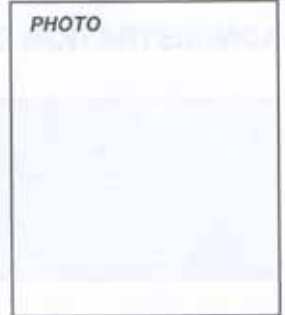
.....

.....

Téléphone personnel :

Adresse mail :

PHOTO



Formation reçue

Indiquer le diplôme le plus élevé que vous possédez, sa date et son lieu d'obtention.

.....

.....

Avez-vous déjà suivi une formation à la Direction générale des Finances publiques en France ?

OUI NON

Si oui, précisez l'année et la nature de la formation reçue.

.....

.....

.....

.....

3 Avis du directeur général de l'administration dont relève le candidat

Détailler le projet professionnel envisagé à l'issue de la formation :

.....
.....

▶ Votre direction présente-t-elle d'autres candidats ?

OUI NON

Si oui, combien ?

Rang de priorité de la présente candidature :

A, le

(Cachet et signature du directeur)

Nom et prénom et qualité du signataire :

4 Engagement concernant le financement du candidat (déplacement, frais de vie et couverture maladie) :

les formulaires ne portant aucune signature ne seront pas traités

Pour être admis définitivement à suivre la formation, les candidats doivent obligatoirement disposer de ressources personnelles leur permettant de pourvoir complètement aux besoins d'une existence décente compatible avec le bon renom tant de l'État dont ils sont ressortissants que de l'école où ils souhaitent être appelés. **Ce seuil ne saurait être inférieur à un montant mensuel de 1 100 euros .**

Il doit être justifié de la couverture maladie du stagiaire avant l'envoi de la présente fiche.

Les sommes allouées au candidat devront être obligatoirement gérées par un organisme tel que EGIDE ou le C.N.O.U.S.

4-1 / Engagement du directeur général :

Le pays s'engage-t-il à assurer le financement de son candidat ?

OUI NON

A, le

(Cachet et signature du directeur)

Nom, prénom, qualité et adresse du signataire

4-2 / Engagement du chef de SCAC (service de coopération et d'action culturelle) :

Le SCAC s'engage-t-il à allouer une bourse du Gouvernement français ?

OUI NON

A, le

(Cachet et signature du bailleur de fonds)

Nom, prénom et qualité du signataire :

4-3 / Engagement d'un autre bailleur de fonds

Un autre bailleur de fonds s'engage t'il à financer le candidat ? OUI NON

Si oui, indiquer le nom et les coordonnées du bailleur.....

.....

.....

A, le

(Cachet et signature du bailleur de fonds)

Nom, prénom, qualité et adresse du signataire :

5 Attestation du niveau des connaissances en français :

Les services de l'Ambassade de France certifient que le candidat a une maîtrise courante de la langue française pour suivre et participer activement aux enseignements (cours magistral, discussion en groupe, présentation d'un exposé...) et rédiger des notes techniques (dissertations, exercices, mémoires, commentaires...).

A, le

(Cachet et signature)

Nom, prénom et qualité du signataire :